

# Parc national du Mercantour

## Orientation 12: Accompagner les activités de pleine nature pour un environnement préservé

[...]

- **Mesure 49: Mettre en réseau les acteurs des sports de pleine nature**

*Institutionnels, professionnels, individuels et associatifs, nombreux sont les acteurs intervenant dans les sports de pleine nature. Leur mise en réseau à l'échelle du parc permettrait de coordonner leurs actions et de renforcer la culture de la montagne, qui contribue à valoriser l'image du parc et à promouvoir les pratiques respectueuses des espaces naturels. Selon les périodes, les milieux naturels et les espèces présentes, la pratique des activités de pleine nature peut générer une perturbation des milieux naturels. Alors que les pratiquants et les acteurs du monde fédéral affichent une forte sensibilité naturaliste, ils ne perçoivent pas toujours les impacts négatifs de leur activité sur l'environnement.*

Les initiatives visant à mobiliser les acteurs pour préserver les milieux naturels et respecter les autres usagers seront encouragées :

- élaboration de plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI) par les Départements ;
- démarches collectives de professionnalisation des opérateurs ;
- sensibilisation et formation aux enjeux et aux codes de bonnes pratiques pour les sports de nature dans un espace protégé ;
- échanges avec les réseaux nationaux et régionaux de gestionnaires d'espaces protégés du type RREN PACA et de professionnels des sports de pleine nature ; des synergies seront recherchées avec le parc italien Alpi Marittime.

Il conviendra aussi d'améliorer la connaissance des impacts des sports de pleine nature. A cet effet, l'établissement du parc partagera avec les communes les données qu'il produit sur les milieux naturels et sur la fréquentation des sites, de manière à mettre en place un système de suivi des activités de pleine nature. Les principales actions conduites seront :

- la mise en place, en lien avec le conseil économique, social et culturel de l'établissement, d'un « observatoire des activités de pleine nature », permettant de suivre les niveaux de fréquentation, l'évolution des pratiques et de leurs impacts ;
- la communication et l'information des publics et des décideurs dans le cadre d'articles de presse, d'ouvrages techniques, de colloques spécialisés ou d'animations de terrain.

### Rôles de l'établissement public du parc

- contribue à l'animation du réseau des acteurs des sports de pleine nature
- participe à l'élaboration des PDESI
- accompagne les démarches de professionnalisation
- partage ses connaissances dans les réseaux nationaux et régionaux
- met en place des outils de suivi de la fréquentation et des pratiques
- anime un observatoire des activités de pleine nature dans le cadre de son Conseil économique, social et culturel

# Parc national du Mercantour

## Contributions attendues des communes adhérentes

· soutiennent les opérateurs locaux engagés dans des démarches de certification de leurs pratiques

## Principaux autres partenaires à associer

Services départementaux et régionaux de l'Etat, dont la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Région, Départements, groupements de communes, Pays, syndicats professionnels, fédérations délégataires et associations

***La mesure 49 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.***

[...]

Page 138 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2612

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-03 11:58